

Date d'effet: 1^{er} janvier 2027

1/ Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié

La cotisation « salarié » est répartie à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire.

Personne(s) couverte(s)	Régime conventionnel SOCLE	Formule MEDIUM (y compris régime SOCLE)	Formule FIRST (y compris régime SOCLE)
Salarié + enfant(s)			
Régime général	64,00 €	112,30 €	156,70 €
Régime Alsace-Moselle	42,50 €	84,55 €	129,25 €
Uniforme*			
Régime général	103,30 €	178,45 €	247,30 €
Régime Alsace-Moselle	73,00 €	141,75 €	209,90 €
Isolé/famille			
Régime général Isolé	46,50 €	81,60 €	113,90 €
Régime général Famille	122,50 €	214,90 €	299,95 €
Régime Alsace-Moselle Isolé	31,00 €	61,70 €	94,25 €
Régime Alsace-Moselle Famille	82,00 €	163,15 €	249,40 €

La définition retenue pour la couverture des ayants droit est celle des Conditions Générales.

* La structure de tarifs « Uniforme » concerne le salarié, son (ou ses) enfant(s) ainsi que son conjoint.

2/ Pour le salarié

Adhésion individuelle et facultative en complément du régime conventionnel Socle pour le salarié et son ou ses enfants à charge

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire du salarié et s'ajoute au montant dû pour le régime conventionnel Socle.

Personne(s) couverte(s)	Renfort MEDIUM
Salariés + enfant(s)	
Régime général	51,00 €
Régime Alsace-Moselle	51,00 €

Adhésion individuelle et facultative pour couvrir le conjoint

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire du salarié.

Personne couverte	Régime conventionnel SOCLE	Formule MEDIUM* (y compris régime SOCLE)	Formule FIRST* (y compris régime SOCLE)
Conjoint			
Régime général	56,00 €	84,55 €	112,25 €
Régime Alsace-Moselle	37,50 €	63,70 €	91,60 €

La définition retenue pour la couverture des ayants droit est celle des Conditions Générales.

*Uniquement dans le cadre d'une adhésion collective et obligatoire souscrite par l'entreprise.